

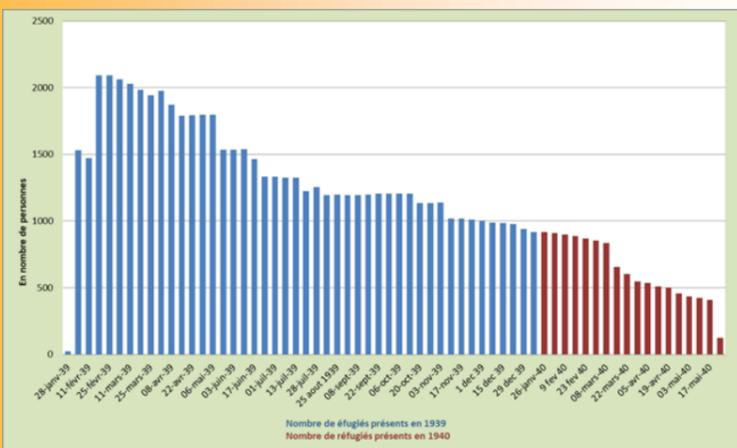
LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS EN EURE ET LOIR

La politique gouvernementale : Favoriser le retour en Espagne

La question du rapatriement et du refoulement a été au cœur de l'action gouvernementale. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, précisait ainsi ses objectifs : « Là vont être internés – tant que la situation internationale et diplomatique n'aura pas été résolue en ce qui concerne la guerre d'Espagne et ses conséquences – tous les hommes valides de la population civile espagnole et tous les déserteurs franchissant la frontière. Ils seront gardés étroitement avant leur refoulement [...] Les exilés qui y prendront séjour n'y resteront guère que le temps nécessaire pour préparer leur refoulement, ou sur libre option leur libre retour en Espagne. »

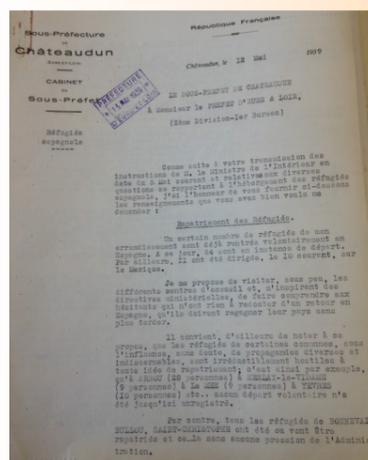
Fin avril 1939 les préfets sont invités à recenser les populations « à la charge de l'Etat » susceptibles d'être rapatriées sans risques de représailles à leur entrée en Espagne. Réaffirmant le principe du volontariat le gouvernement préconise néanmoins de "convaincre les hésitants". Les candidats doivent manifester leur désir par écrit.

Mouvements de réfugiés espagnols en Eure et Loir : après le flux de la Retirada, en février 1939, une décroissance continue



Source : Archives d'Eure et Loir - Fond : 4M art. 255 - 256 - 257

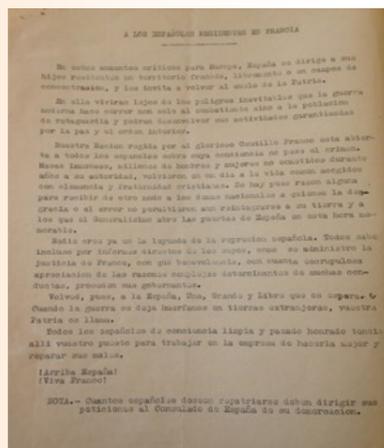
Courrier du sous-préfet de Châteaudun au préfet d'Eure et Loir relative au rapatriement des réfugiés de sa circonscription



Source : Archives d'Eure et Loir

Appel de Franco aux espagnols réfugiés en France

Afin d'inciter le maximum d'arrivants à repartir chez eux, le gouvernement diffuse dans les camps l'appel franquiste qui leur promet la clémence à leur retour. Beaucoup acceptent l'idée du retour et rédigent des lettres en ce sens. Mais un certain nombre aussi, par peur des représailles, refusent le rapatriement.



Source : Archives d'Eure et Loir

Aux Espagnols résidents en France

« En ces moments critiques que traverse l'Europe, l'Espagne s'adresse à ses enfants résidant en territoire Français, librement, ou dans des camps de concentration, et les invite à retourner sur le sol de la Patrie. Ils y trouveront loin des dangers que la guerre moderne fait courir non seulement aux combattants, mais aussi aux populations de l'arrière, un régime de paix et d'ordre où ils pourront exercer leurs activités.

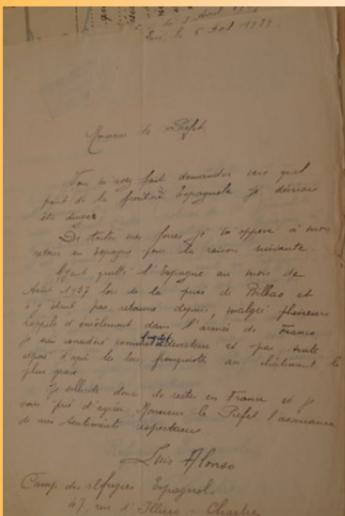
Notre nation, dirigée par le glorieux Caudillo Franco, est ouverte à tous les Espagnols qui n'ont aucun crime à se reprocher. Des masses immenses, des millions d'hommes et de femmes qui n'avaient pas été soumis, pendant des années à son autorité, sont retournés un jour à la vie commune et ont été reçus avec clémence et une fraternité toute chrétienne. Il n'y a donc aucune raison pour qu'un accueil différent soit réservé à ceux de nos compatriotes auxquels le malheur ou l'erreur n'ont pas encore permis de regagner leur pays et pour lesquels le généralissime ouvre les portes de l'Espagne, en cette heure mémorable.

Personne ne croit plus en la légende de la répression espagnole. Chacun connaît par des informations directes, comment a été rendue la justice de Franco, et avec quelle bienveillance et quelle scrupuleuse appréciation des raisons complexes qui ont souvent déterminé beaucoup de conduites, ont procédé les autorités. Retournez donc à cette Espagne, une, grande et libre qui vous attend. Au moment où la guerre vous laisse désemparés, loin de votre foyer, votre Patrie vous appelle. Tous les espagnols dont la conscience est pure et le passé honnête ont leur place en Espagne, pour travailler à l'améliorer et à réparer les malheurs du passé. »

ARRIBA ESPAÑA-VIVA FRANCO

Nota : les espagnols désirant se rapatrier doivent adresser leurs demandes au consulat d'Espagne le plus proche de leur résidence

Lettres de réfugiés s'opposant à leur rapatriement en raison du danger encouru par eux ou un membre de leur famille



Source : Archives d'Eure et Loir

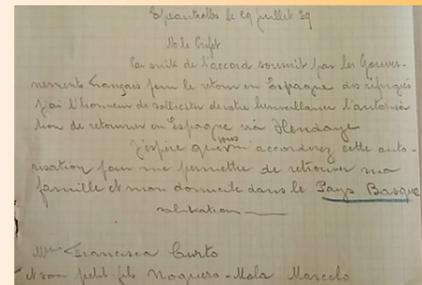
Recensement des réfugiés d'Eure et Loir ne souhaitant pas être rapatriés avec indication du motif

N° d'ordre	Noms des réfugiés habilités à circuler	Age	Personnes à charge	Citoyenneté de la famille en France	Motifs invoqués pour ne pas rentrer en Espagne	Profession susceptible d'être exercée
1	COUJAN-RODRIGUEZ Joline	41	3 enfants : 15, 12 et 3 ans	non	-Son mari et son fils âgés se sont retirés en Espagne. -Crain des représailles.	-Femme de ménage.
2	FRITS CLAUDINE	36	2 enfants : 12 et 9 ans. un frère.	non	-Incapacité physique de la République Espagnole. -Fait : et-patrie.	-Assiste l'Espagnol au village de Châteaudun.
3	BARRE-MO-LINAS Zobel	17	"	non	-Son mari précédemment dans un camp. Est rentré en Espagne.	-Demandé son rapatriement. Sans succès au préalable.
4	BARRETO MAXIMO Maria	44	un frère : 60 ans.	non	-Son mari prisonnier en Espagne lui recommande de ne pas rentrer actuellement.	-Professionnelle.

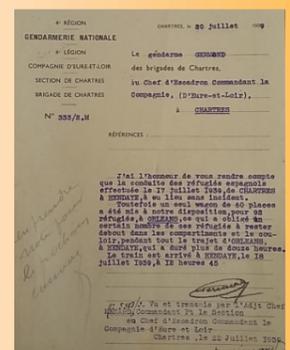
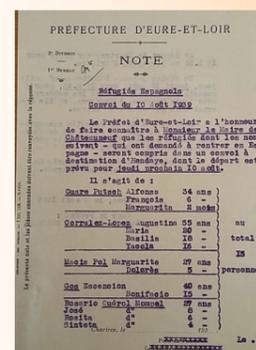
Source : Archives d'Eure et Loir

Les autorités françaises mettent en place d'importants convois dont l'acheminement se fait sous le contrôle de la gendarmerie

Lettre d'une réfugiée demandant son rapatriement



Source : Archives d'Eure et Loir



Source : Archives d'Eure et Loir